

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

## **AVIS DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le règlement suivant : « règlement numéro 278-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 aux fins de réduire les délais pour l'aménagement des terrains suite à une construction et de prévoir un pourcentage minimal d'aire verte pour les usages résidentiels multifamiliaux. ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 7 avril 2025;

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 7 avril 2025;


QUE la MRC Beauce-Centre a déposé le certificat de conformité en date du 27 mai 2025;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Victor

Ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025




---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière

### **Certificat de publication (article 420)**

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale / greffière-trésorière